

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL DE  
L'ANNÉE 2024 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2024-075

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 MARS 2024**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**4. TRANSFERT DE FONDS**

**5. LISTE DES COMPTES**

**6. COURS D'EAU**

**7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA  
CAMPAGNARDE »**

**8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**8.1 Aménagement du territoire**

**8.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**8.2 Développement économique et local**

- 8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
  - 8.2.1.1 Dossier Les Délices MG 1352-FSE-2024-06
  - 8.2.1.2 Dossier Éric Blanchette 1164-FSE-2024-09
- 8.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)
  - 8.2.2.1 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton 1043-FIC-2023-07
  - 8.2.2.2 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton 1043-FIC-2024-01
  - 8.2.2.3 Dossier Radio Acton 1034-FIC-2024-02
  - 8.2.2.4 Dossier Foire agroalimentaire de la région d'Acton 1365-FIC-2024-03
  - 8.2.2.5 Dossier Club optimiste de Saint-Nazaire 1334-FIC-2024-04
- 8.2.3 Entente de développement culturel 2024 – Programmation culturelle Régie de loisirs de Roxton Falls
- 8.2.4 Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation - Prolongation
- 8.2.5 Jeunes en santé – Partenariat de la MRC pour le Défi des Semelles 2024

**9. SÉCURITÉ INCENDIE**

**10. RESSOURCES HUMAINES**

**11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

**12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

**13. CORRESPONDANCE**

**14. VARIA**

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024**

2024-076

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024 soit adopté tel que présenté.

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

#### **4. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

#### **5. LISTE DES COMPTES**

##### **5.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

##### **5.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2024-077

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récité.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	12 026,16 \$
Comptes à payer	669 610,85 \$
Salaires et contributions de l'employeur	149 939,49 \$
<b>Total</b>	<b>831 576,50 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	2 826,76 \$
Comptes à payer	21 144,59 \$
<b>Total</b>	<b>23 971,35 \$</b>

#### **6. COURS D'EAU**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

#### **7. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

## **8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **8.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Christine a déposé pour examen et approbation son règlement numéro 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine ;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-078

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement numéro 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**QU'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

### **8.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

#### **8.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

##### **8.2.1.1 Dossier Les Délices MG 1352-FSE-2024-06**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Les Délices MG ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-079

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Commercialisation	1352-FSE-2024-06	5 000 \$	5 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.1.2 Dossier Éric Blanchette 1164-FSE-2024-09**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par monsieur Éric Blanchette ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-080

Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1164-FSE-2024-09	2 000 \$	3 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2 Fonds d'initiatives culturelles (FIC)**

**8.2.2.1 Dossier Productions artistiques de la région  
d'Acton 1043-FIC-2023-07**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par les Productions artistiques de la région d'Acton ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-081

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Présentation cinéma plein-air L'année Lemoyne</i>	1043-FIC-2023-07	1 555 \$	1 166 \$	<b>1 166 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.2 Dossier Productions artistiques de la région d'Acton 1043-FIC-2024-01**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par les Productions artistiques de la région d'Acton ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-082

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Mardis Chauds 2024</i>	1043-FIC-2024-01	4 030 \$	2 000 \$	<b>2 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.3 Dossier Radio Acton 1034-FIC-2024-02**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par Radio Acton ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-083

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Ciné Plein-Air 2024</i>	1034-FIC-2024-02	3 060 \$	1 800 \$	<b>1 800 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.2.4 Dossier Foire agroalimentaire de la région  
d'Acton 1365-FIC-2024-03**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par la Foire agroalimentaire de la région d'Acton ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-084

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Activités culturelles à la Foire agroalimentaire</i>	1365-FIC-2024-03	2 734 \$	2 000 \$	<b>1 500 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**8.2.2.5 Dossier Club optimiste de Saint-Nazaire  
1334-FIC-2024-04**

**ATTENDU** la demande au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) déposée par le Club optimiste de Saint-Nazaire ;

**ATTENDU** la recommandation du comité culturel permanent ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-085

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant :

Nom du projet	Numéro du projet	Coût total du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
<i>Activités culturelles rassembleuses</i>	1334-FIC-2024-04	2 700 \$	2 000 \$	<b>2 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds d'initiatives culturelles (FIC), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**8.2.3 Entente de développement culturel 2024 –  
Programmation culturelle Régie de loisirs de Roxton Falls**

2024-086

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente avec la Régie de loisirs de Roxton Falls pour leur programmation culturelle au montant de 2 000 \$, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2024.

**8.2.4 Fonds régions et ruralité, volet 3 – Signature  
Innovation – Prolongation**

**ATTENDU QUE** le Fonds régions et ruralité (FRR) a été mis en place par le gouvernement du Québec pour insuffler un élan au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale, ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires ;

**ATTENDU QU'**un certain nombre de préfètes et de préfets des municipalités régionales de comté ont demandé de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire pour mettre en œuvre leurs projets ;



**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a apporté des ajustements au volet 3 – Projets « Signature innovation » ;

**ATTENDU QUE** les sommes des projets soutenus par l'entremise de ce volet pourront être engagées au plus tard quatre ans après la date de signature de l'entente et dépenser les sommes au plus tard cinq ans après cette même date de signature ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-087 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'informer la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC d'Acton souhaite bénéficier de ces nouveaux délais ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à cette entente.

**8.2.5 Jeunes en santé – Partenariat de la MRC pour le Défi des Semelles 2024**

2024-088 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'un montant de 2 000 \$ à l'organisme Jeunes en santé, à titre de partenaire de l'événement « Défi des Semelles 2024 ».

**9. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**10. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### **13. CORRESPONDANCE**

#### **13.1 Régie de loisirs de Roxton Falls – 11 mai – Souper steak et homard – Achat de billets**

2024-089 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à la présence de quatre (4) personnes au souper Steak et Homard organisé par la Régie de Loisirs de Roxton Falls. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

#### **13.2 École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) – Gala Méritas**

2024-090 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ au Gala Méritas organisé par l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH). Les membres du Conseil indiquent leur préférence à l'égard des programmes auxquels la bourse de la MRC pourrait être associée soit, les programmes qui sont offerts dans les locaux situés à Acton Vale.

#### **13.3 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique – Demande d'appui**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-091

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**13.4 Municipalité d'Upton – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Demande d'appui**

**ATTENDU QU'**en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet ;

**ATTENDU QUE** le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

**ATTENDU QUE** les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

**ATTENDU QUE** le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2024.04.81 de la séance ordinaire de la Municipalité d'Upton tenue le 2 avril 2024 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2024-092

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Municipalité d'Upton demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

**14. VARIA**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-093

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h15.

Signé \_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante,  
Préfet.

Signé \_\_\_\_\_  
Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.